

grossissent dans les endroits où nous les avons déposés. M. John Stewart, surintendant du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, nous a informés qu'il avait pris de belles truites saumonées dans le lac Skiff; il est très satisfait du travail de l'établissement pour la propagation du poisson, et il a demandé de nouveaux alevins. Mes propres fils ont pris quelques belles truites dans le bassin, en bas des Grandes Chutes. Il n'y a pas de doute qu'elles ne soient le produit des alevins déposés il y a deux ans. Des informations nous ont aussi été données par quelques pêcheurs sur la pêche d'une bonne quantité de truite saumonée dans le lac Williamstown. Le Dr McCrea s'est beaucoup intéressé à l'introduction de ce poisson dans ce lac. Quant à l'amélioration de la pêche du saumon dans les rivières Saint-Jean et Tobique et leurs tributaires, des témoignages reçus de tous côtés, de la part de tous les pêcheurs, des touristes et des habitants, nous prouvent que la venue de ce poisson dans cette rivière a été bonne l'été passé, et que la pêche à la ligne a été excellente. Comme preuve de cette assertion, je dirai que le gouvernement local a loué la rivière Tobique pour la pêche à la ligne pendant un terme de cinq ans. Ceci a causé beaucoup de mécontentement de la part des colons contre ces locataires; les premiers n'étaient pas disposés à voir leurs droits ainsi usurpés par des étrangers, et il en est résulté un meurtre sur la personne de la femme d'un pêcheur américain qui a été tuée par un braconnier pendant la dernière saison.

Il y a quelques années, avant qu'on eût commencé à repeupler de saumon la rivière Tobique, personne n'eût donné cinq centins pour le privilège d'y faire la pêche à la mouche, mais maintenant on paie un bon prix pour cette faveur. Tout le long de la rivière St-Jean, dans les comtés de Carleton et de York, et dans les parties inférieures du comté de Victoria, la pêche au filet s'est merveilleusement améliorée pendant les quelques dernières années, depuis que cet établissement a commencé à distribuer des alevins; et on y prend un saumon de qualité différente. On dit que c'est le résultat de l'introduction des alevins provenant des eaux de la Californie. Toutes ces améliorations sont dues à l'œuvre de cet établissement. Les effets avantageux du dépôt de ce jeune poisson dans nos eaux sont visibles partout. En parcourant la Tobique en canot, on peut observer une grande quantité de jeunes saumons sur les fonds de gravier, les bancs de sable et les hauts fonds. Si on protégeait ces rivières comme elles pourraient l'être contre les braconniers, et si on les empêchait d'être épuisées par une pêche immodérée pendant quelques années, afin de donner au jeune saumon le temps de se développer, je pense que la pêche dans les eaux de la rivière Saint-Jean ne serait inférieure à aucune autre partie de la province. Il paraît donc être à peu près nécessaire que le département tienne cet établissement convenablement approvisionné d'œufs à l'avenir.

On prend encore une quantité considérable de saumon dans toute la rivière pour la consommation domestique chaque année, mais il n'en est donné aucun compte officiel parce que les pêcheurs refusent de donner aucune information exacte à ce sujet.

En fermant ce rapport, je dirai que l'approvisionnement nécessaire de combustible, bois et charbon, a été fait de sorte que l'établissement sera trouvé en état de recevoir aucune quantité d'œufs qu'on pourra nous envoyer de Newcastle ou de Ristigouche quand ils seront prêts, et je suggérerais que ces envois soient faits aussitôt que possible.

Je soumetts humblement ce rapport, mais je désire encore une fois presser le ministre des pêcheries de considérer la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour fournir à l'avenir à cet établissement le saumon reproducteur en quantité suffisante pour l'approvisionner convenablement d'œufs.

CHARLES McCLUSKEY,
Directeur de l'établissement de la rivière St-Jean.